

Les opérateurs se préparent à co-investir dans la fibre optique

Par *admin*

Créé le 29/04/2010 - 23:00

Les opérateurs se préparent à co-investir dans la fibre optique

Jeudi, 29/04/2010 - 22:00 [0 commentaire](#)

- [Diminuer la police](#)
- [Augmenter la police](#)
- [Imprimer](#)
- [Version PDF](#)

-
- [Tweeter](#)
-
-

0 avis :



[zoom](#)

L'Autorité de régulation des télécoms (Arcep) vient de soumettre à consultation publique un texte quelque peu technique, mais dont l'objectif déclaré est de faire baisser le prix du déploiement pour les opérateurs alternatifs. De quoi s'agit-il ? Dans le très haut débit, Orange, SFR et Iliad sont censés partir de zéro tous les trois.

Il n'y a pas d'opérateur « historique » comme dans l'ADSL, où tout le monde fait passer ses communications sur le vieux réseau téléphonique de France Télécom. Tous égaux, à un détail près : pour raccorder les immeubles, il est bien pratique de faire courir sa fibre dans les conduits déposés depuis des dizaines d'années par l'ex-monopole public. Ces « fourreaux », valorisés 1 milliard d'euros dans les comptes de France Télécom, ont un prix. Les locataires potentiels le jugent justement beaucoup trop cher. Ils se sont tournés vers d'autres solutions quand ils le pouvaient. A Paris, les câbles empruntent ainsi le réseau des égouts. Les fourreaux représentent 30 % du coût du déploiement fibre, souligne un opérateur alternatif.

Ce que propose l'Arcep, c'est une nouvelle méthode de calcul des prix de gros pour ces fourreaux, à

proportion du nombre de clients finaux. Comme il n'y a que 70.000 abonnés à la fibre optique, c'est-à-dire presque rien en comparaison des 33 millions de lignes téléphoniques du pays, le coût de location pour le très haut débit devrait être quasi nul à partir du mois de juillet, si cette méthode est validée.

Bien sûr, les tarifs de gros demeureront supérieurs à 3 euros par mois et par client, au grand regret des opérateurs alternatifs. Bien sûr, ils paieront de plus en plus cher lorsque leur activité très haut débit montera en puissance. Mais, au moins, ils ne régleront pas deux fois l'addition. La partie « transport » du réseau de fourreaux, destinée à couvrir de longues distances, est plafonnée à 25 % du coût total afin que les campagnes ne soient pas pénalisées, précise l'Arcep.

Avec ce texte, en tout cas, les autorités espèrent que les déploiements de fibre optique vont s'accélérer. Dans les zones très denses, c'est-à-dire Paris et quelques villes couvrant 5 millions de foyers, tout est prêt. Le cadre réglementaire a été homologué en janvier. Les opérateurs doivent maintenant proposer à leurs concurrents de co-investir dans l'infrastructure qu'ils déploient.

C'est la règle : dès lors qu'un opérateur obtient des copropriétaires d'un immeuble l'autorisation de monter dans les étages, il doit en informer ses concurrents. S'ils en font la demande, il peut installer une fibre optique rien que pour eux, dans la limite de quatre. Yves Parfait, de France Télécom, se félicite : « **Le cadre est désormais équitable, puisque chacun supporte l'intégralité des surcoûts de sa fibre dédiée. C'est important, car la partie montante représente plus de 40 % de l'investissement dans la zone très dense.** » A partir de maintenant, il a prévu d'installer par défaut quatre fibres dans tous ses immeubles.

[Echos](#)

Noter cet article :

Recommander cet article :

-
- [Tweeter](#)
-
- **Nombre de consultations :** 80
- **Publié dans :** [Internet](#)
- **Partager :**
 - [Facebook](#)
 - [Viadeo](#)
 - [Twitter](#)
 - [Wikio](#)

[Internet](#) [Arcep](#) [fibre optique](#) [fourreaux](#) [Très haut débit](#)

URL source: <https://www.rtflash.fr/operateurs-se-preparent-co-investir-dans-fibre-optique/article>